



Interpellation

Plan climat et sobriété des consommateurs

Le conseil communal a reçu pour tâche, via la motion 5.13/19 de Céline Robert-Charrue, d'élaborer d'ici le printemps prochain un « plan climat », comprenant entre autres des mesures de réduction des gaz à effet de serre.

Les plans climat existants en Suisse ne découpent pas tous les différents domaines d'action de la même manière, en particulier du fait que certains se concentrent sur les gaz émis sur le territoire concerné, alors que d'autres ont une vision plus large, tenant compte des impacts de l'importation de produits.

D'excellente qualité, le plan climat du canton de Genève se découpe en 4 axes :

- Axe 1. Réduire la dépendance des bâtiments aux énergies fossiles et promouvoir les énergies renouvelables.
- Axe 2. Favoriser une mobilité sobre en carbone.
- Axe 3. Promouvoir des modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres.
- Axe 4. Prendre en compte les changements climatiques dans le développement territorial.

Les compétences de l'administration communale sont depuis un certain nombre d'années élevées dans les domaines liés aux axes 1, 2 et 4.

L'axe 3 se situe moins dans le périmètre d'action usuel de nos élus et des services communaux. Cela n'en diminue pas son importance, puisque c'est dans cet axe que se trouvent les bases pour changer certains paradigmes de notre société de surconsommation, par exemple dans le domaine de l'alimentation.

Réduire le gaspillage alimentaire, consommer local et autant que possible de saison, consommer moins de viande, il existe un certain nombre de mesures qui devraient bénéficier, à l'instar de l'isolation des bâtiments ou de la promotion de la mobilité douce, de campagnes de sensibilisation et de soutiens techniques et financiers de la part des autorités.

La présente interpellation demande donc au conseil communal s'il entend bien :

- inclure dans le Plan climat delémontain un volet relatif à la promotion de modes de production et de consommation énergétiquement plus sobres,
- aller, à l'instar de Genève notamment, plus loin dans ce domaine que le simple devoir d'exemplarité de la commune, en agissant directement auprès des différents acteurs concernés (consommateurs, producteurs et vendeurs) ?

Christophe Badertscher

R. Leand

Grossod

P. Nadey-Buillet

A. S. Leder

P. B. B.

Grossod

Simon Hoxil